

## AVIS INTERNET

**Objet : Avenir Partage ISR - Part I : FR0010279034 – Parts A : FR0010814400**  
**Convergence des méthodologies ESG**

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteurs de part(s) de l'OPCVM **Avenir Partage ISR** (ci-après dénommé le « **Fonds** ») géré par Ofi Invest Asset Management et nous vous remercions de votre fidélité. Pour rappel, Avenir Partage ISR est un FCP Nourricier du FCP Ofi Invest ESG Dynamique Euro.

Par la présente, nous vous informons que des modifications ont été apportées à la documentation légale de votre Fonds. Ces modifications, entrant en vigueur le **1<sup>er</sup> avril 2025**, vous sont développées ci-après :

À la suite de l'absorption des Sociétés ABEILLE ASSET MANAGEMENT et EGAMO au cours des deux dernières années, OFI INVEST ASSET MANAGEMENT a mené une opération de convergence de ses méthodologies ESG entraînant une refonte de sa gamme d'OPC. En conséquence, la méthodologie ESG de votre Fonds suit celle de son OPC Maître et évolue comme suit :

Afin d'évaluer les pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des émetteurs, la Société de gestion s'appuie désormais sur la méthodologie de notation ESG interne.

La part des titres analysés ESG dans le portefeuille devra être supérieure à 90% de l'actif net du fonds (hors liquidités, OPC et produits dérivés).

**Pour la poche Actions :**

Le Fonds adopte une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Euro Stoxx Total Market Index (BKXE), après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

**Pour la poche Obligataire :**

Le Fonds adopte une approche ESG en "amélioration de note", qui consiste à obtenir une note ESG moyenne de la poche, supérieure à la note ESG moyenne de l'univers ISR de comparaison, comprenant les valeurs composant l'indice Bank of America Merrill Lynch Euro Corporate (ER00), après élimination de 30% de la pondération de l'indice.

Il est à noter que cette modification n'est pas soumise à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Les autres caractéristiques des Fonds demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur votre Fonds que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation règlementaire du Fonds actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com) à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Nous vous prions d'agrèer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**OFI INVEST ASSET MANAGEMENT**

[www.ofi-invest.com](http://www.ofi-invest.com)

22, rue Vernier - 75017 Paris - France

S.A. à Conseil d'Administration au capital de 71.957.490 euros - Société de gestion de portefeuille - Agrément AMF n° GP 92-12 - FR51384940342 - RCS Paris 384 940 342 - APE 6630 Z

Tél. : +33 (0)1.40.68.17.17 / Fax : +33 (0)1.40.68.17.18